

ARRETE n° D3/B4-07-52 portant désignation des membr es de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne

LE PREFET DE L'EURE Officier de la légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU: -Le code de l'Environnement et notamment l'article L 212-4;

Les lois n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 p ortant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux;

Le décret n° 2005-1329 du 21 octobre 2005 pris pou r application des articles L 212-3 à L 212-7 du code de l'Environnement et modifiant le décret n° 9 2-1042 du 24 septembre 1992;

La circulaire du 15 octobre 1992 relative à l'application du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux;

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie, du 20 septembre 1996 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie:

L'arrêté interpréfectoral du 22 juillet 2002 relatif au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne;

La délibération de l'Association pour le développement intercantonal de Bernay et sa région en date du 20 décembre 1995 sollicitant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne;

La délibération de l'Association Syndicale de la Risle- 2éme section, en date du 29 mars 1996, sollicitant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne;

La délibération du Syndicat d'Aménagement du Nord-Ouest de l'Eure, en date du 1^{er} avril 1996 sollicitant la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne;

La délibération de l'Association Syndicale de la moyenne Vallée de la Risle en date du 23 décembre 1996 sollicitant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne;

La lettre du 30 avril 1999 par laquelle le Préfet de l'Orne donne son accord pour que la coordination de la procédure de l'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Risle-Charentonne soit assurée par le Préfet de l'Eure;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure,

ARRETE

<u>Article 1^{er}:</u> Sont nommés membres de la Commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne :

-membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

• <u>désignés par l'Union des maires et des élus de l'Eure:</u>

titulaire: M. Ladislas PONIATOWSKI, sénateur de l'Eure, conseiller général, maire de Quillebeuf-sur-Seine suppléant: M. Yves BOULOCHÉ, maire de Saint Maclou

titulaire: M. Philippe HIS, maire de la Houssaye

suppléant: M. Francis MARTEAU, maire de Nassandres

titulaire: M. Pierre LAUNAY, maire de Folleville

suppléant: M. Guy PARIS, conseiller général, maire de Thiberville

titulaire: M. André SUHARD, maire de Neaufles-Auvergny

suppléant: M. Remi RIVIERE, maire de Chambord

titulaire: M. Denis GUITON, maire de Rugles

suppléant: M. Philippe DE MONTULLÉ, maire de Mélicourt

titulaire: M. Norbert MORIN, maire de Rougemontiers

suppléant: M. Hervé MAUREY, maire de Bernay

titulaire: M. Francis CAVELIER, maire du Bec-Hellouin

suppléant: M. Didier CADINOT, maire de Montreuil-l'Argilé

titulaire: M. Gaston LECUREUR, maire de Pont-Audemer

suppléant: M. Alain Noël, maire de Manneville-sur-Risle

titulaire: M. Lionel PREVOST, conseiller général, maire de Serquigny

suppléant: M. Jean QUATRAVAUX, maire de Broglie

titulaire: M. Remy LECLAIRE, maire de Corneville-sur-Risle

suppléant: M. André TIHY, maire de Glos-sur-Risle

désignés par l'Association des maires de l'Orne:

titulaire: M. Christian TAUPIN, maire-adjoint de l'Aigle

suppléant: M. Jean-Marie GOUSSIN ,maire-adjoint de l'Aigle

titulaire: M. Jean SELLIER, maire de Saint Sulpice-sur-Risle

suppléant: M. Jean-Claude GOALES, maire-adjoint de Saint Sulpice-sur-Risle

titulaire: M. Philippe BIGOT, maire de Sainte Gauburge Sainte Colombe

suppléant: Mme Yvonne OGER, maire-adjoint de Sainte Gauburge Sainte Colombe

<u>titulaire:</u> M. François BRIZARD, maire d'Anceins <u>suppléant:</u> M. Daniel DEULEY, maire de Monnai

titulaire: M. Guy HEMART, maire-adjoint d'Echauffour suppléant: M. Joseph CRUARD, maire-adjoint d'Echauffour

• <u>désignés par le Conseil Régional de Haute-Normandie:</u>

<u>titulaire:</u> M. Jean-Yves GUYOMARCH suppléant: /

désignés par le Conseil Régional de Basse-Normandie:

titulaire: M. Laurent SODINI

suppléant: Mme Dominique DE FACCIO

désignés par le Conseil Général de l'Eure:

titulaire: M. Jean-Louis DESTANS suppléant: M. Gérard GRIMAULT

• <u>désignés par le Conseil Général de l'Orne:</u>

titulaire: M. Yvon

suppléant: M. LE GLAUNEC

• <u>désignés par le Syndicat de Production d'Eau de la Charentonne:</u>

titulaire: M. Joël BOURDIN

suppléant: M. Georges MEZIERES

désignés par le SERSAEP

titulaire: M. Daniel LEHO suppléant: M. André VOISIN

désignés par le Syndicat d'assainissement du Pays d'Ouche

titulaire: M. Albert MEREAU

suppléant: M. François COURVOISIER

• désignés par le Syndicat Intercommunal de la basse vallée de la Risle

<u>titulaire:</u> M. Francis COUREL <u>suppléant:</u> M. BEURIOT

désignés par le Syndicat Départemental de l'Eau

titulaire: M. Jean-Klébert PICOT suppléant: M. Jacques COISPEL

• désignés par le Syndicat Intercommunal de la Risle

titulaire: M. Jean-Marie VERCRUYSSE suppléant: M. Joseph CRUARD

désignés par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

titulaire: Mme Claude DUMONT suppléant: M. Jean-Pierre GIROD

désignés par le Syndicat d'Aménagement du Roumois

titulaire: M. Paul-André GOT suppléant: M. Bruno QUESTEL

• désignés par le Syndicat d'Aménagement du Nord-Ouest de l'Eure

titulaire: M. Jean-Marc LEPREVOST suppléant: M. Jacques DUVAL

membres siégeant au sein du Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

• désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Eure:

<u>titulaire:</u> M. Jean-Pierre DELAPORTE suppléant: M. Mathieu CHAMPION

désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Orne:

titulaire: M. Christian TAUPIN suppléant: M. Gilbert MACÉ

• désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure:

titulaire: M. Sébastien VOISIN suppléant: M. Marcel PASSAVANT

désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Orne:

titulaire: M. Xavier BORNICHE suppléant: M. Didier VRAC

• <u>désignés par la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la</u> Protection du Milieu Aquatique de l'Eure:

titulaire: M. Bernard RESTOUT suppléant: M. Richard CHOJECKI

• désignés par la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique:

titulaire: M. Yves LIARD

suppléant: M. Jean-Paul DORON

• désignés par le club de canoë-kayak du canton de Montfort sur Risle:

titulaire: M. Dominique RIFLET suppléant: M. Samuel BONVALLET

• <u>désignés par l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction</u> (UNICEM):

titulaire: M. José GUTIERREZ

suppléant: /

• <u>Désignés par l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières</u>

<u>titulaire</u>: M. Jean-Paul LAROCHE <u>suppléant</u>: M. Jean LEMOINE

désignés par l'Association Faune et Flore de l'Orne:

titulaire: M. Roger RIMBERT suppléant: M. Jean SZEMPRUCH

désignés par le syndicat mixte du pays Risle-Charentonne

titulaire: M. Jacques GRAVELLE suppléant: M. Lucien EON

désignés par l'association du pays Risle estuaire

titulaire: M. Alain DUPUY suppléant: M. Lucien ROMAIN

• désignés par l'Association Syndicale autorisée de Drainage de la Charentonne

<u>titulaire:</u> M. Philippe WATEAU <u>suppléant:</u> M. François SIX

désignés par l'Association syndicale des riverains de la moyenne Risle

titulaire: M. Henri ANTHIERENS suppléant: M. Michel LHEMERY

-membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics:

- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Eure, ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie ou son représentant,
- M. Le Directeur régional de l'environnement de Basse Normandie ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :
 - M. le Directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie ou son représentant,
 - M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant,
 - M. le Directeur départemental de l'équipement de l'Eure ou son représentant,
 - ♦ M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ou son représentant,
- Deux représentants de la mission inter-services de l'eau de l'Orne,
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Chef de la brigade de l'Eure du conseil supérieur de la pêche ou son représentant,

<u>Article 2 :</u> Les membres ci-dessus désignés, autres que les représentants du collège de l'Etat et des établissements publics, sont nommés pour une durée de six années à compter de la publication de l'arrêté préfectoral du 16 avril 2003 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3: L'arrêté préfectoral du 16 avril 2003 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle-Charentonne ainsi que les arrêtés modificatifs des 13 juin 2003, 13 novembre 2003, 15 décembre 2003, 19 mai 2004 et 30 juillet 2004 sont abrogés.

<u>Article 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure et le Sous-Préfet de Bernay sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Eure et de l'Orne. La liste des membres peut être consultée sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).</u>

Evreux, le 26 février 2007

Le Préfet,

signé

Jacques LAISNÉ